



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°08-20

L'an deux mille huit,
Le 4 juin, à Châlons en Champagne

Date de convocation	22 mai 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	34 titulaires
+ Suppléants	34 suppléants
+ Présents	25
+ vote par procuration	1



Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, M. Bernard ADAM, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. Sylvain DALLA ROSA, Mme Françoise CHARLIER, M. Olivier GUCKERT, M. André JANNOT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Bernard PIERQUIN, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Alain ROY, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU (qui a un pouvoir de M. Philippe Martin), M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORF

Objet de la délibération :

Ouverture d'une ligne de trésorerie : 4 M€

Considérant que l'EPAMA assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation d'une zone de ralentissement dynamique des crues en amont de Mouzon,

Considérant le niveau de la trésorerie de l'EPAMA et la nécessité d'acquitter les factures avant la perception des subventions,

Après avoir entendu l'exposé du Président

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité,

Approuve le projet d'ouverture d'une ligne de trésorerie et décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 4 000 000 € pour une durée d'un an.

Les conditions d'utilisation sont les suivantes : remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalité, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur le T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire) + 0,08 %. Les charges inhérentes à cette ligne de trésorerie sont ouvertes au budget de l'exercice 2008.

Le Président,

Jacques JEANTEUR